

Lors de son allocution du 27 décembre 2021, le Premier ministre a indiqué qu' « à compter de la rentrée et pour une durée de 3 semaines, le recours au télétravail sera rendu obligatoire [...] à raison de 3 jours minimum par semaine et si possible 4 jours quand cela est possible.»

fichiers: Télécharger circulaire_tlt_oblig_v29_decembre_2021_vdef.pdf (56.67 Ko)

Public: Infos / actions

Autorisations d'absence et temps de travail
Télétravail
Fonction publique

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank